

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize mai à vingt heures, le Conseil Municipal de Mernel, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la maison des associations, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves INIZAN, Maire de la commune.

**Assistaient à la séance :** M INIZAN Jean-Yves, Mmes RIGAUD Florence, M PIEL Pierrick, Mme GUILLOTEL Valérie, et MM RIAUD Jean-Paul, PAVOINE Jérôme, ALLAIN Thomas, Mmes GABILLARD Noëlla.

**Absente :** Mme GERBET Morgane.

**Excusées :** MM CORVOISIER Alain, MAHAUD Didier, LUBOWIECKI Olivier, Mmes BRAUD Anne, BRIZOUX Jacqueline et LITWINSKI Maëlle.

**Secrétaire de Séance :** M PIEL Pierrick.

### Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 15 avril 2024.
- Marché 2024 du Point À Temps Automatique (PATA).
- Marché de voirie – réfection de la chaussée « Rue sur l'Étang ».
- ACCA - Demande de subvention 2024.
- Rénovation intérieure de la salle Anowareth – validation des devis et création d'une commission.
- Tarifs périscolaires 2024-2025.
- Elections Européennes 2024 du 9 juin – permanences.
- Prévoyance Complémentaire – Information sur les nouvelles obligations au 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- Déclarations d'intention d'aliéner.

### **Objet – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SCÉANCE DU 15 AVRIL 2024.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du 15 avril 2024.

***Délibération 2024/043***

### **Objet – POINT À TEMPS AUTOMATIQUE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis issus de la consultation menée pour les travaux d'entretien de la voirie pour l'année 2024. Il indique que l'offre la plus avantageuse est celle présentée par l'entreprise Eiffage pour un montant de 15 225 € euros HT et propose de la retenir.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** l'offre de l'entreprise Eiffage pour un montant de 15 225 € euros HT pour la réalisation des travaux d'entretien de voirie 2024 en Point À Temps Automatique.

**DONNE** à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer le devis ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

### ***Délibération 2024/044***

#### **Objet – MARCHÉ DE VOIRIE – RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE.**

Monsieur Piel, adjoint en charge des travaux, présente au Conseil Municipal plusieurs propositions adressées en mairie pour la réfection de la rue sur l'Étang. Il précise qu'il est important de préserver cette rue pour ne pas avoir à réaliser très rapidement des travaux beaucoup plus importants et onéreux sur cette voie. Après l'exposé de Monsieur Piel, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la solution de l'entreprise COLAS pour un montant de 19 603 € H.T.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** l'offre de l'entreprise COLAS pour un montant de 19 603 € H.T pour la réalisation des travaux de réfection de la chaussée de la rue sur l'Étang.

**DONNE** à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer le devis ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

### ***Délibération 2024/045***

#### **Objet – ACCA – DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024.**

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu en mairie une demande de subvention de l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) au titre de l'année 2024 pour un montant de 700 euros. Compte-tenu, notamment de l'abondance de sangliers, des dégâts dont ils sont responsables dans les cultures et du coût que leur chasse représente pour l'ACCA, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer cette subvention et de l'autoriser à la verser.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**ATTRIBUE** à l'ACCA une subvention de fonctionnement d'un montant de 700 euros pour l'année 2024.

**DONNE** à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### ***Délibération 2024/046***

**Objet – RÉNOVATION INTÉRIEURE DE LA SALLE ANOWARETH – VALIDATION DE DEVIS.**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal plusieurs devis concernant la réfection intérieure de la salle Anowareth. Concernant la peinture de la salle, il propose de retenir la proposition la plus avantageuse établie par l'entreprise Davy Déco pour un montant de 3 881,76 € H.T. Pour le remplacement du faux plafond, il suggère d'accepter l'offre de l'entreprise Gauthier au prix de 4 700 € H.T.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** l'offre de l'entreprise Davy Déco pour un montant de 3 881,76 € H.T. pour la réfection des peintures de la salle Anowareth.

**APPROUVE** l'offre de l'entreprise Gauthier au prix de 4 700 € H.T concernant le remplacement du faux plafond de la salle Anowareth.

**DONNE** à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer le devis ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

### ***Délibération 2024/047***

**Objet – RÉNOVATION INTÉRIEURE DE LA SALLE ANOWARETH – CRÉATION D'UNE COMMISSION.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer une commission pour la réfection de la salle Anowareth en particulier pour le choix des couleurs à retenir.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de nommer les conseillers municipaux suivants membres de cette commission :  
MM INIZAN Jean-Yves, PIEL Pierrick, BRAUD Anne, ALLAIN Thomas, Mmes GABILLARD Noëlla et RIGAUD Florence.

### ***Délibération 2024/048***

**Objet – TARIFS PÉRISCOLAIRES 2024-2025.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs des services périscolaires municipaux (restauration scolaire, transport scolaire, garderie municipale). Il propose de les examiner afin de modifier certains tarifs pour l'année scolaire 2024-2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DÉCIDE** à la majorité de ses membres de fixer les tarifs aux montants figurants dans le tableau suivant :

<b>Objet</b>		<b>Tarif 2023-2024</b>	<b>Tarif 2024-2025</b>	<b>Vote</b>
Cantine (hors tarification sociale – Délibération 2022-047)	Repas adulte	4,85 €	<b>5,00 €</b>	Augmentation de 3 % à l'unanimité
	Majoration	0,42 €	<b>0,42</b>	Pas d'augmentation à l'unanimité
Transport scolaire	Abonnement annuel	116 €	<b>120 €</b>	Alignement sur le tarif pratiqué par le Conseil Régional à l'unanimité
Garderie	Matin (à partir de 7H-7h30)	1 €	<b>1 €</b>	Pas d'augmentation à l'unanimité
	Matin (à partir de 7H30)	1,55 €	<b>1,55 €</b>	
	Soir de 16h30 à 17h00	1,05 €	<b>1,05 €</b>	
	Soir de 16h30 à 18h30	1,95 €	<b>1,95 €</b>	
	Soir de 18h30 à 18h45	1,05 €	<b>1,05 €</b>	
	Soir de 18h45 à 19h00	1,05 €	<b>1,05 €</b>	

**Objet – INFORMATION SUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 9 JUIN 2024 – ORGANISATION.**

Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes se dérouleront le 9 juin prochain de 8h à 18h, il indique qu'une proposition de permanence sera adressée aux élus et précise qu'il est nécessaire d'anticiper le déroulement du dépouillement.

**Objet – INFORMATION SUR LES NOUVELLES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2015 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les collectivités territoriales seront obligées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 de souscrire à un contrat de prévoyance pour leurs agents et de participer financièrement à ce contrat. Afin de saisir le Comité Social Territorial

(CST), il précise qu'il convient de déterminer le montant de cette participation mensuelle par agent et qu'il faudra ensuite délibérer pour adhérer à la solution proposée par le CDG35 qui a négocié un contrat collectif lors d'un appel d'offre global.

Monsieur le Maire propose de soumettre au CST un projet de délibération comportant une participation de la commune à hauteur de 15 € par mois pour chaque agent. Le conseil émet un avis favorable à cette proposition à l'unanimité.

### ***Délibération 2024/049***

#### **Objet – DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER.**

Vu les articles L.213-1 et suivants du Code de l'urbanisme, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des deux nouvelles Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) reçues en mairie concernant des biens soumis au droit de préemption urbain.

La première concerne une partie de la parcelle cadastrée section ZC n° 90 et la seconde la parcelle cadastrée section ZB n° 148 Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer sur l'exercice ou non du droit de préemption urbain sur ces D.I.A.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** de ne pas exercer son droit de préemption concernant ces deux D.I.A.

#### **Questions diverses**

Après une discussion relative à la circulation des poids lourds sur la rue du petit pommeret, de la rue de la Perrière et de la rue des petites pierres, le Conseil Municipal propose à Monsieur le Maire de prendre un arrêté interdisant la circulation de ces véhicules sur ces voies à l'exception des livraisons. Monsieur le Maire approuve cette proposition compte-tenu de l'état, de la conception et de l'étroitesse de ces voies et indique qu'il prendra un arrêté en conséquence.